



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare tenue à la Salle communautaire Gaétan-Morin, ce **30 janvier 2023** à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Marilyne Perreault
Siège #3 - Mélanie Laberge
Siège #4 - Yanick Langlais
Siège #5 - Serge Forest
Siège #6 - Pierre Desrochers

Est/sont absents à cette séance :

Siège #2 - Gilles Arbour

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Émilie Boisvert. Madame Catherine Haulard, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1- CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné le 12 janvier 2023 et l'avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis de séance extraordinaire, la mairesse déclare la séance ouverte.

024-2023-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - DÉPÔT DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
(2023-2025)
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**Suivant la proposition de : Marilyne Perreault
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu à l'unanimité :**

D'ADOPTER l'ordre du jour.

025-2023-01

3 - DÉPÔT DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (2023-2025)

CONSIDÉRANT QUE les articles 953.1 à 957, du Code municipal stipule que les municipalités doivent présenter annuellement, au plus tard, le 31 décembre, un programme triennal d'immobilisations;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est dans l'obligation de présenter son plan triennal d'immobilisations avant l'adoption de son budget annuel;

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Serge Forest

Dûment appuyée par : Mélanie Laberge

Il est résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

D'ADOPTER le Programme triennal d'immobilisations (2023-2025), tel que présenté.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions reçues d'une durée de 20 minutes selon le règlement 131-92.

026-2023-01

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la clôture de l'assemblée.

Pour ses motifs et

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers

Dûment appuyée par : Serge Forest

Il est résolu à l'unanimité

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 16.

Émilie Boisvert
Mairesse

Catherine Haulard
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je soussignée Émilie Boisvert, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Émilie Boisvert
Mairesse

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Catherine Haulard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses approuvées par le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, lors de cette séance.

Catherine Haulard
Directrice générale et greffière-trésorière